



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dépôt de la demande d'aide au poste bonifiée opération « Solidarité inclusive AI »



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : **10 minutes**



Veillez à regrouper toutes les informations nécessaires avant de démarrer votre saisie :

- n° de SIRET et n° d'annexe financière IAE
- coordonnées de l'association intermédiaire et du représentant légal
- nombre de salariés mis à disposition et nombre d'heures réalisées
- nombre d'établissements partenaires

L'instruction DGEFP/SDPAE/MIP/2020/238 du 1er décembre 2020 relative à la mobilisation des salariés en insertion des associations intermédiaires mis à disposition des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le cadre de la crise sanitaire, encadre les modalités d'obtention de l'aide au poste bonifiée pour les associations intermédiaires.

Lien de connexion : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/solidarite-inclusive-ai>

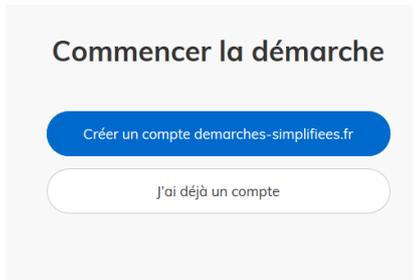
Une messagerie est intégrée à démarches simplifiées pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement du dossier.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

❶ Cliquez sur le lien

👉 <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/solidarite-inclusive-ai>

❷ Cliquez sur : «**Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr**»



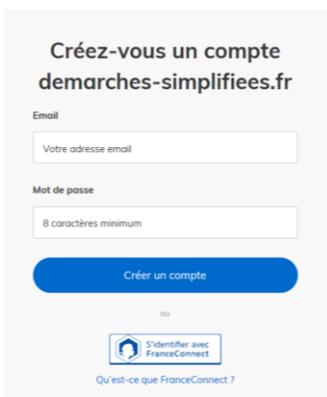
Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

❸ Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

Ou cliquez sur :



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

❹ Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.



5 Fermer la session en cours et cliquez à nouveau sur le lien de la demande : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/solidarite-inclusive-ai>

6 Vous pouvez alors commencer la démarche et renseigner le formulaire de dépôt de la demande :



7 Une fois la téléprocédure terminée, il est impératif que vous téléchargiez et que vous gardiez tous les justificatifs qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).

Pour toute question, votre correspondant en unité départementale de la DIRECCTE est à votre disposition.